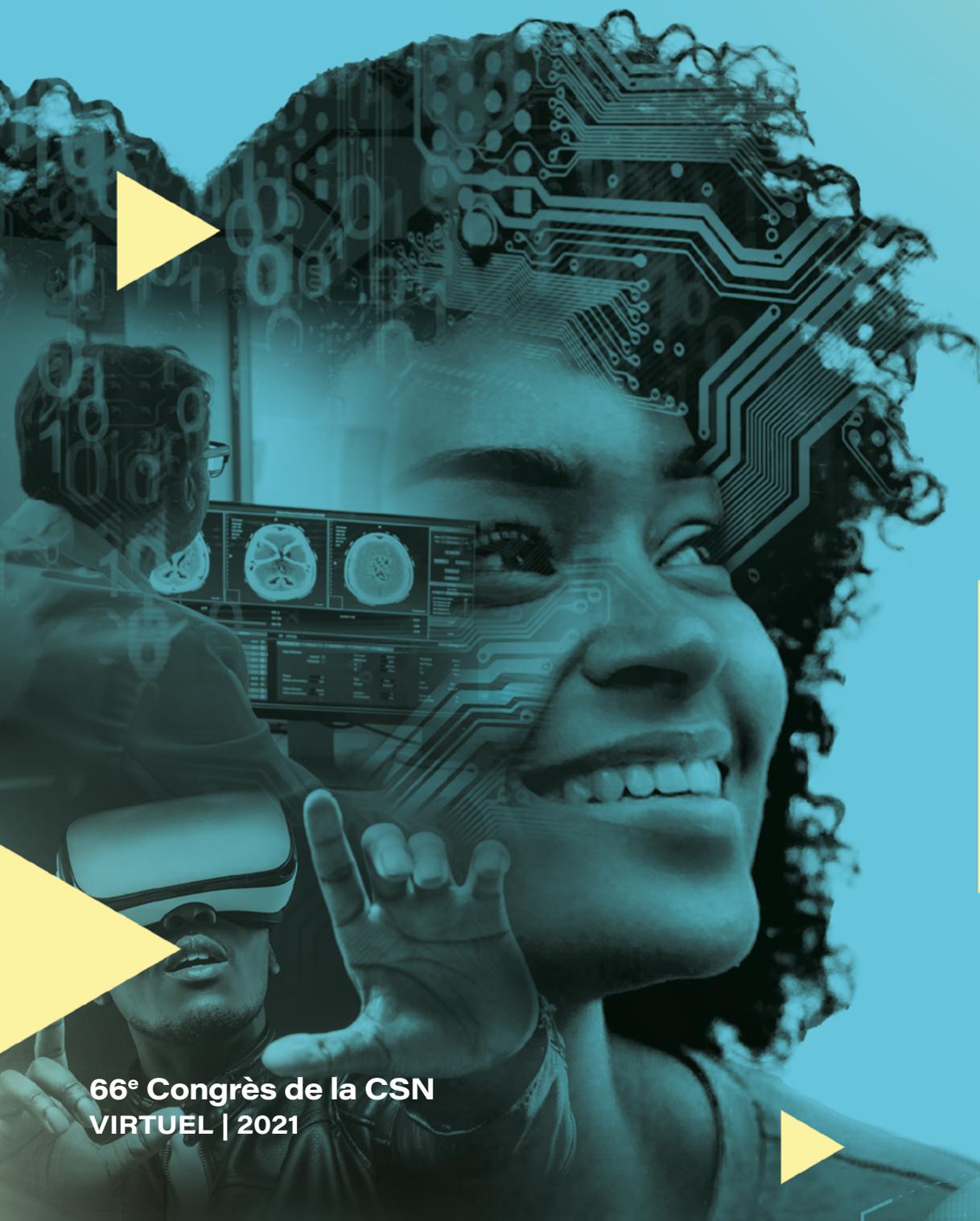


**ÉTATS
FINANCIERS
2017-2020**

**RAPPORT DU COMITÉ
DE SURVEILLANCE
2017-2020**

ENSEMBLE POUR CHACUN



**66^e Congrès de la CSN
VIRTUEL | 2021**



3	Mot du trésorier	28	Rapport du comité de surveillance 2017-2020
4	Structure financière de la CSN	28	Résultats cumulatifs
4	Choix budgétaires 2017-2020	29	Budget de fonctionnement
6	États financiers cumulatifs	30	Fonds de défense professionnelle
7	Budget de fonctionnement	30	Fonds de soutien extraordinaire
7	Fonds de défense professionnelle	30	Recommandation
9	Fonds de soutien extraordinaire		
10	Conclusion		
11	Présentation Powerpoint		

Mot du trésorier

Camarades délégué-es,

Voici venu le moment de vous transmettre les résultats du dernier exercice financier. À la CSN, il appartient aux syndicats réunis en congrès, l'autorité souveraine de la confédération, d'approuver les états financiers de l'exercice qui s'est terminé. De la même façon, ce sera à vous plus tard cette semaine, délégué-es du présent congrès, d'adopter la proposition budgétaire de l'exercice financier qui a débuté le 1^{er} mars dernier.

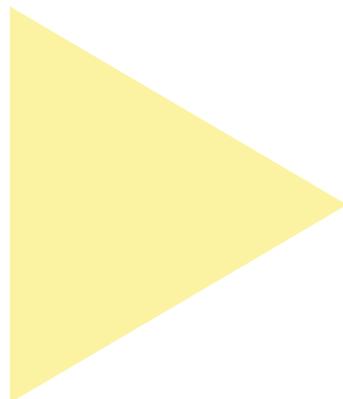
Ce choix pour la transparence, la démocratie et la reddition de comptes en ce qui a trait à l'utilisation des cotisations syndicales que nous versent nos membres est inscrit dans notre histoire. Cela est un trait distinctif du type de syndicalisme qui s'exerce à la CSN.

Il est largement reconnu, y compris par les politiciens et les chroniqueurs les plus antisyndicaux, que la CSN fait preuve d'une transparence à nulle autre pareille concernant sa situation financière.

Ce choix pour la transparence comporte son lot de risques; toutes et tous peuvent prendre connaissance de la situation financière de la CSN et la commenter. Eh bien, qu'il en soit ainsi!

Nous continuons à considérer que notre choix est le bon, parce que c'est en disposant de l'ensemble des informations que les militantes et les militants du mouvement peuvent prendre les décisions les plus éclairées. Nous continuons de considérer que notre choix est le bon, car il a toujours servi les intérêts de celles et de ceux qui forment les syndicats de la CSN. En fait, notre choix pour la transparence a toujours servi les intérêts du mouvement dans son entier.

Avant d'étudier les résultats du dernier exercice, je voudrais faire un bref rappel de la structure financière de la CSN et des choix budgétaires effectués lors du dernier congrès.



Structure financière de la CSN

Les statuts et règlements fixent le *per capita* versé à la CSN à 0,72 % de la masse salariale brute. Les montants ainsi perçus sont répartis dans trois caisses distinctes : le budget de fonctionnement reçoit 0,47 %, le Fonds de défense professionnelle, 0,225 % et le Fonds de soutien extraordinaire, 0,025 %.

Le budget de fonctionnement (BF) sert à payer les services de la CSN, lesquels viennent en appui aux syndicats, aux fédérations et aux conseils centraux. Ces services sont : la syndicalisation, la recherche et la condition féminine, le soutien à la négociation, la santé-sécurité et l'environnement, les communications, l'appui aux mobilisations et à la vie régionale, le juridique, l'administration ainsi que les ressources humaines et la formation. Ces services permettent à la CSN d'agir efficacement sur le front de la défense des conditions de travail des membres de ses syndicats affiliés ainsi que sur celui de l'avancement de leurs revendications sociales et politiques.

C'est aussi le budget de fonctionnement qui soutient la tenue des différentes instances tels le bureau confédéral, le conseil confédéral et le présent congrès, contribuant ainsi à maintenir la vigueur de la vie démocratique à la CSN.

Le Fonds de défense professionnelle (FDP) assume, quant à lui, les dépenses en appui aux luttes telles que les budgets de mobilisation, les prestations aux grévistes et les allocations aux syndicats lors de conflits ou encore les frais juridiques liés aux luttes syndicales.

Ce fonds assume aussi les dépenses en appui à la négociation comme le soutien financier aux négociations regroupées ou coordonnées dans le secteur privé. En ce qui a trait au secteur public, la totalité du budget de fonctionnement du comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP) relève du FDP. C'est aussi de ce fonds dont proviennent les transferts de péréquation versés aux fédérations et aux conseils centraux. Le FDP assume finalement les dépenses en appui à nos revendications, comme celles qui sont liées aux campagnes confédérales, aux campagnes régionales menées par les conseils centraux et aux campagnes sectorielles menées par les fédérations.

Le troisième fonds, soit le Fonds de soutien extraordinaire (FSE), a essentiellement pour fonction de renflouer les deux premiers en cas de besoin, et ce, sur décision du conseil confédéral. Une organisation syndicale combative comme la nôtre doit pouvoir déployer son action en fonction de l'évolution de la conjoncture. Le Fonds de

soutien extraordinaire contribue à la nécessaire capacité d'adaptation du mouvement et il joue donc un rôle crucial dans la structure financière de la CSN.

Nous verrons d'ailleurs un peu plus loin que le Fonds de soutien extraordinaire nous a été d'une grande utilité au cours des derniers exercices financiers.

Choix budgétaires 2017-2020

Lors du dernier congrès, nous avons établi notre prévision de revenus pour l'exercice financier en estimant qu'en moyenne, nous aurions 261 696 membres cotisants par mois et que le taux mensuel moyen de *per capita* par membre cotisant serait de 25,65 \$.

À partir de ces estimations, les revenus de *per capita* pour l'exercice 2017-2020 étaient évalués à 241 571 878 \$, soit 7 000 763 \$ de moins que pour l'exercice financier 2014-2017, et 11 323 258 \$ de moins que ce que prévoyait le budget adopté lors du congrès de 2014.

	BUDGET 2014-2017	RÉEL 2014-2017	BUDGET 2017-2020
NOMBRE MOYEN DE COTISANTES ET DE COTISANTS	291 711	284 790	261 696
TAUX MOYEN	24,08 \$	24,25 \$	25,65 \$
REVENUS DE PER CAPITA	252 895 136 \$	248 572 641 \$	241 571 878 \$

Camarades, vous comprendrez aisément qu'une baisse de revenus d'une telle ampleur, combinée à la croissance naturelle de nos coûts, a obligé la CSN à faire des choix pour réduire notre niveau de dépenses. Lors du dernier congrès, les délégué-es ont longuement débattu de la prévision budgétaire 2017-2020 et ont statué sur celle-ci en cherchant à faire les meilleurs choix pour le mouvement à court terme, certes, mais aussi à moyen et à long termes. Nous savons aujourd'hui que sans les difficiles décisions prises au dernier congrès, le budget de fonctionnement serait aujourd'hui totalement dégarni.

La proposition budgétaire 2017-2020 s'appuyait sur certains choix fondamentaux cherchant à minimiser le plus possible les répercussions sur les syndicats, et ce, tout en continuant à pratiquer le syndicalisme qui caractérise la CSN, à savoir un syndicalisme combatif et engagé socialement.

Le premier de ces choix fondamentaux coulait de source. Malgré la baisse de nos revenus, le montant des prestations de grève était haussé progressivement de 255 \$ à la fin de l'exercice 2014-2017 à 275 \$ depuis le 1^{er} mars 2019.

La CSN livrait ainsi un message clair aux travailleuses et aux travailleurs réunis dans ses syndicats affiliés : ils pourraient, en tout temps, mener les luttes qu'ils décideraient démocratiquement d'entreprendre en vue d'améliorer leurs conditions de travail. Vous verrez un peu plus tard au cours du congrès que la CSN ira encore plus loin à cet égard.

Le deuxième de ces choix a été le suivant : toutes les mesures mises en place à l'intention des syndicats à la suite des travaux du mouvement sur la dispensation des services étaient reconduites et intégrées à la prévision budgétaire 2017-2020. Ainsi, malgré la situation financière difficile, on maintenait la nouvelle politique de soutien pour les arbitrages de congédiement. On maintenait également les bonifications apportées à notre politique de soutien financier pour la participation des syndicats au congrès de la CSN, à notre politique d'aide à la négociation d'une première convention collective pour les nouveaux syndicats et à notre politique de soutien financier pour la participation aux sessions de formation à la mobilisation. On maintenait finalement notre politique de soutien aux négociations regroupées ou coordonnées pour les syndicats du secteur privé et celle qui vise à soutenir les démarches de bilan des négociations.

Notre troisième choix était la reconduction, pour chacune des trois années du mandat 2017-2020, des sommes dédiées aux transferts de péréquation vers les fédérations à la hauteur de celles qui ont été versées pour la dernière année du mandat 2014-2017. Alors qu'en vertu de nos règles, une baisse de nos revenus aurait dû entraîner une baisse des sommes dédiées à la péréquation aux fédérations, le maintien des montants de péréquation a permis d'éviter que les fédérations ne subissent les contrecoups de la baisse du nombre de membres, ce qui aurait eu un impact sur les services qu'elles offrent aux syndicats.

Pour les conseils centraux, en plus de reconduire pour chacune des trois années du mandat 2017-2020 les sommes dédiées aux transferts de péréquation à la hauteur de celles qui ont été versées pour la dernière année du mandat précédent, nous avons ajouté une somme de 150 000 \$ pour trois ans. Cette aide supplémentaire visait à permettre aux conseils centraux de poursuivre efficacement leur travail de représentation des membres de la CSN sur leurs territoires respectifs.

Nous avons donc versé 1,7 million de dollars de plus en péréquation aux fédérations et aux conseils centraux que ce que nous aurions dû octroyer si nous avions respecté intégralement les engagements de la CSN. Nous pensons encore qu'il s'agissait d'un bon choix.

Une fois ces quelques choix fondamentaux faits, nous devons absolument réduire nos dépenses. Nous avons donc diminué de façon importante les sommes consacrées à l'action internationale, revu à la baisse les budgets de visibilité institutionnelle et ceux des publications courantes, diminué les frais de séjour et de déplacement tant à la direction de la CSN que dans chacun des services confédéraux. Nous avons également réduit les budgets dévolus aux comités et aux groupes de travail confédéraux et baissé les budgets alloués à la tenue des conseils confédéraux en diminuant la durée de ces instances, les faisant passer de trois à deux jours.

Au Service juridique, nous avons demandé que l'on fasse tout ce qui était possible pour diminuer les honoraires extérieurs.

Au Fonds de défense professionnelle, nous avons considérablement diminué les sommes dévolues aux campagnes confédérales et, dans une moindre mesure, celles qui sont consacrées aux campagnes sectorielles et régionales. Finalement, constatant que le nombre de prestations de grève octroyées était bien en dessous de ce qui avait été budgété, et ce, depuis plusieurs années, nous avons ajusté à la baisse notre prévision à cet effet, sans, bien sûr, que cela affecte notre engagement envers les syndicats affiliés et leurs membres. La CSN versera des prestations de grève tant et aussi longtemps qu'il y aura des travailleuses et des travailleurs qui recourront à ce moyen indispensable pour améliorer leurs conditions de travail. La CSN versera des prestations aux travailleuses et aux travailleurs en lock-out et à ceux qui sont congédiés pour activité syndicale tant et aussi longtemps qu'il y aura des

patrons véreux qui les mettront à la rue ou qui exerceront des représailles à leur endroit. Malgré l'ensemble des éléments cités précédemment, et malgré tous ces efforts de réduction des dépenses, notre baisse de revenus nous a contraints à procéder à des coupes de postes tout en effectuant un certain redéploiement de nos ressources.

Finalement, bien qu'ayant effectué l'ensemble de ces choix, nous avons tout de même adopté un budget comportant un déficit de 6 412 254 \$ pour l'ensemble de nos trois fonds. Au budget de fonctionnement, nous anticipions un déficit de 6 516 155 \$, au FDP, nous avons budgété un déficit de 8 309 543 \$, alors qu'au Fonds de soutien extraordinaire, nous avons prévu avoir des revenus de 8 413 444 \$, ce qui atténuait le déficit cumulatif.

Avant de passer à la présentation des faits saillants de l'exercice financier 2017-2020, je tiens à vous indiquer que cet exercice s'est terminé le 29 février 2020, soit très peu de temps avant que ne commence la crise de la COVID-19. L'examen de ces états financiers nous aidera plus tard dans ce congrès à prendre les meilleures décisions pour l'avenir. Cependant, il nous faudra considérer que depuis le début de l'exercice financier 2020-2023, nous subissons les effets de la COVID-19, ce qui a entraîné des pertes de revenus pour la CSN. Nous reviendrons plus à fond sur cette question lors de la présentation des prévisions budgétaires 2020-2023.

États financiers cumulatifs

Les états financiers cumulatifs représentent le total des états financiers des trois fonds de la CSN, soit le budget de fonctionnement (BF), le Fonds de défense professionnelle (FDP) et le Fonds de soutien extraordinaire (FSE).

Pour l'exercice financier 2017-2020, le nombre moyen de cotisantes et de cotisants par mois a été de 261 544. Au dernier congrès, nous avons prévu une moyenne mensuelle de 261 696 cotisants.

Pour ce qui est du taux moyen de cotisation mensuelle par membre cotisant, il a été de 26,07 \$, alors qu'au dernier congrès, nous l'avions projeté à 25,65 \$.

	BUDGET	RÉEL
NOMBRE MOYEN DE COTISANTES ET DE COTISANTS	261 696	261 544
TAUX MOYEN	25,65 \$	26,07 \$

Les revenus totaux de la CSN pour les trois dernières années, *per capita* et intérêts, se sont élevés à 248 635 397 \$, soit 4 663 519 \$ de plus que ce qui avait été prévu au budget 2017-2020. Soulignons que c'est tout de même 2 978 797 \$ de moins que les revenus totaux de l'exercice financier 2014-2017.

	RÉEL 2014-2017	BUDGET 2017-2020	RÉEL 2017-2020
REVENUS TOTAUX DE LA CSN	251 614 194 \$	243 971 878 \$	248 635 397 \$

Quant aux dépenses, elles ont été de 223 059 849 \$, ce qui a occasionné un excédent des revenus sur les dépenses de 25 575 548 \$.

REVENUS	248 635 397 \$
DÉPENSES	223 059 849 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	25 575 548 \$

Nous verrons un peu plus loin que la quasi-totalité de ce surplus provient du FDP; cela s'explique principalement par le fait que la moyenne hebdomadaire du nombre de prestations de grève et de lock-out a été largement inférieure à ce que nous avons budgété. En effet, alors que nous avons prévu verser 475 prestations par semaine, nous en avons plutôt versé 93.

Budget de fonctionnement

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, les revenus avant transfert du Fonds de soutien extraordinaire se sont élevés à 163 934 902 \$.

Pour ce qui est des dépenses, elles se chiffrent à 165 401 956 \$, ce qui nous conduit à un déficit avant transfert du Fonds de soutien extraordinaire de 1 467 054 \$.

Budget de fonctionnement

REVENUS AVANT TRANSFERT DU FSE		
PER CAPITA	163 449 483 \$	163 934 902 \$
INTÉRÊTS	485 419 \$	
DÉPENSES		165 401 956 \$
DÉFICIT AVANT TRANSFERT DU FSE		1 467 054 \$

Par ailleurs, sur décision du conseil fédéral, nous avons transféré au cours du dernier mandat 8,8 millions de dollars du Fonds de soutien extraordinaire au budget de fonctionnement. À la suite de ce transfert, nous obtenons un surplus d'exercice de 7 332 946 \$ au budget de fonctionnement.

Ce qui est plus inquiétant, c'est que malgré ce transfert de 8,8 millions de dollars en provenance du Fonds de soutien extraordinaire, les liquidités du budget de fonctionnement sont passées de 21 643 695 \$ au 28 février 2017 à 14 888 176 \$ au 29 février 2020, ce qui constitue une baisse de 6 755 519 \$.

Liquidités du budget de fonctionnement

28 FÉVRIER 2017	21 643 695 \$
29 FÉVRIER 2020	14 888 176 \$
BAISSE DE	6 755 519 \$

Des liquidités de 14 888 176 \$ peuvent laisser penser que la situation du budget de fonctionnement est bonne. Il faut toutefois considérer que la CSN a des engagements à respecter. Par exemple, elle s'est engagée envers ses

salarié-es à maintenir un régime d'assurance lorsqu'ils seront à la retraite. Pour les personnes ayant pris leur retraite avant le 31 décembre 2009, cet engagement représente une somme de 11 014 900 \$. Au cours des prochaines années, ces montants d'argent seront puisés à même nos liquidités du budget de fonctionnement. Il sera donc nécessaire que nous ayons en caisse les montants requis pour pouvoir respecter cet engagement.

Ainsi, si l'on tient compte de cette obligation, les montants accumulés au budget de fonctionnement au 29 février 2020, c'est-à-dire ceux qui sont en excédent de cet engagement, correspondent plutôt à 3 873 276 \$. Cette dernière somme d'argent représente à peine plus de deux semaines de revenus de *per capita* à la CSN. C'est très peu. Voici qui donne une plus juste mesure de la situation financière du budget de fonctionnement.

Plus tard dans ce congrès, lors de la présentation budgétaire, je reviendrai plus en détail sur l'évolution des liquidités au budget de fonctionnement.

Fonds de défense professionnelle

Au Fonds de défense professionnelle, les revenus de *per capita* ont été de 72 765 412 \$, tandis que ceux d'intérêts se sont élevés à 3 558 178 \$, pour des revenus totaux de 76 323 590 \$.

Les dépenses ont totalisé 57 657 893 \$, pour un excédent des revenus sur les dépenses de 18 665 697 \$.

Fonds de défense professionnelle

REVENUS		
PER CAPITA	72 765 412 \$	76 323 590 \$
INTÉRÊTS	3 558 178 \$	
DÉPENSES		
LUTTES	20 636 671 \$	57 657 893 \$
NÉGOCIATIONS	34 130 498 \$	
REVENDEICATIONS	2 890 724 \$	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		18 665 697 \$

Le nombre moyen de prestations hebdomadaires de grève et de lock-out a été de 93. En le comparant au mandat précédent, on constate que la moyenne hebdomadaire de prestations de grève est passée de 165 en 2014-2017 à 93 pour le mandat 2017-2020. Les variations sont fréquentes dans l'histoire du Fonds de défense professionnelle. Par exemple, pendant l'exercice 2002-2005, nous avons eu le nombre le plus élevé de prestations hebdomadaires de grève et de lock-out depuis la fin des années 1980, soit 607, alors que pour l'exercice suivant, celui de 2005-2008, ce nombre chutait à 140.

Examinons l'évolution du nombre de prestations versées aux grévistes et aux lock-outés. Quand on regarde la situation de 1988 à aujourd'hui, on constate les fluctuations importantes dans le nombre de prestations octroyées et, conséquemment, dans les montants versés selon les exercices.

Évolution du nombre de prestations de grève et de lock-out

	Prestataires	Montant total versé
1988-1990	704	7 185 212 \$
1990-1992	454	5 138 033 \$
1992-1994	420	5 691 832 \$
1994-1996	481	7 335 575 \$
1996-1999	464	11 557 460 \$
1999-2002	299	7 532 210 \$
2002-2005	607	18 840 497 \$
2005-2008	140	4 382 431 \$
2008-2011	494	15 670 730 \$
2011-2014	263	9 739 920 \$
2014-2017	165	6 426 235 \$
2017-2020	93	3 319 677 \$

Bien qu'il y ait fluctuation, on constate que la tendance est à la baisse. Au cours des années 1990, c'est-à-dire du mandat ayant débuté le 1^{er} mars 1990 jusqu'à celui qui s'est terminé le 28 février 1999, nous avons en moyenne octroyé 454 prestations de grève ou de lock-out par semaine. Notons que pendant toute cette période, il y a eu peu de variations quant au nombre de prestations versées. Du 1^{er} mars 1999 au 28 février 2011, les fluctuations ont été plus grandes et la moyenne annuelle de prestations hebdomadaires de grève ou de lock-out a légèrement diminué pour s'établir à 385. Enfin, depuis le 1^{er} mars 2011, le nombre de prestations est continuellement à la baisse; la moyenne pour l'ensemble de cette période est de 174 prestations de grève ou de lock-out par semaine.

	Moyenne hebdomadaire de prestations de grève ou de lock-out
1990-1999 ¹	454
1999-2011	385
2011-2020	174

Pour conclure sur le Fonds de défense professionnelle, soulignons qu'au 29 février 2020, l'actif net du FDP s'élevait à 74 464 805 \$. De ce montant, 41 250 000 \$ étaient affectés à la réserve de 150 000 prestations accumulées. Conséquemment, on retrouve un montant non affecté de 33 214 805 \$, c'est-à-dire en excédent de la réserve de prestations accumulées.

Actif net	74 464 805 \$
Réserve de prestations accumulées	41 250 000 \$
Non affecté	33 214 805 \$

Ainsi, nous pouvons voir que la situation financière du FDP est très bonne.

1. Chaque période de ce tableau débute le 1^{er} mars de la première année indiquée pour se terminer le dernier jour de février de la deuxième année indiquée.

Les délégué-es du dernier congrès nous avaient mandatés pour que l'on se penche sur les règles prévalant au FDP. Nous l'avons fait et nous vous présenterons le résultat de nos travaux au cours du présent congrès. Vous verrez alors que la CSN souhaite bonifier ce merveilleux outil de solidarité qu'est le FDP afin qu'il appuie toujours mieux les travailleuses et les travailleurs qui décident de lutter pour améliorer leurs conditions de travail.

Fonds de soutien extraordinaire

Du côté du Fonds de soutien extraordinaire, les revenus de *per capita* ont été de 8 270 659 \$, les revenus d'intérêts se sont élevés à 106 246 \$, pour des revenus totaux de 8 376 905 \$.

Pour ce qui est des dépenses, il s'agit des transferts vers le budget de fonctionnement de 8,8 millions de dollars, autorisés par les délégué-es du conseil fédéral. Cela occasionne donc un déficit de 423 095 \$.

Conséquemment, l'actif net du Fonds de soutien extraordinaire est maintenant de 2 184 585 \$ alors qu'il était de 23 465 121 \$ le 28 février 2011, avant de passer à 17 759 379 \$ le 28 février 2014, puis à 2 607 680 \$ au 28 février 2017.

	Actif net du Fonds de soutien extraordinaire
28 février 2011	23 465 121 \$
28 février 2014	17 759 379 \$
28 février 2017	2 607 680 \$
29 février 2020	2 184 585 \$

Nous avons pu constater au cours des derniers mandats l'apport inestimable du Fonds de soutien extraordinaire. En effet, sans lui, le budget de fonctionnement serait totalement à sec, ce qui aurait eu des répercussions importantes sur le soutien que la CSN offre à ses syndicats affiliés.

Camarades délégué-es,

À la CSN, les syndicats ont décidé de mettre en commun une partie de leurs ressources afin de se doter de services et d'outils appuyant leur action sur tous les plans, autant local, régional, fédéral que confédéral.

La dernière proposition budgétaire a été développée dans un contexte inédit et immensément difficile. Nous avons connu le résultat final des votes d'allégeance dans le réseau de la santé et des services sociaux quelques semaines à peine avant l'ouverture du 65^e Congrès. Pour la première fois depuis des décennies, il fallait construire une proposition budgétaire sur la base de revenus projetés qui sont inférieurs à ceux de l'exercice précédent. Cette regrettable situation nous a forcés à faire des choix, certains étant particulièrement douloureux.

Malgré cela, la CSN a pu, à partir des *per capita* qui lui ont été versés par ses syndicats affiliés, remplir les mandats qui lui avaient été confiés par le 65^e Congrès et soutenir ses organisations affiliées. En effet, au cours des trois dernières années, les finances de la CSN ont concrètement appuyé les services et l'action de toutes les composantes du mouvement.

La CSN a fait beaucoup, mais il lui reste encore beaucoup à faire. Il faut donc nous assurer d'organiser nos ressources de manière à soutenir notre action syndicale à court, à moyen et à long termes. Ce n'est qu'ainsi que les travailleuses et les travailleurs qui composent les syndicats de la CSN pourront améliorer leurs conditions de travail et que nous pourrons éventuellement vivre dans une société conforme aux valeurs portées par notre mouvement.

VIVE LA CSN !



Pierre Patry
Trésorier de la CSN

États financiers 2017-2020

66^e Congrès de la CSN
Janvier 2021



La structure financière de la CSN

Per capita total :
0,72 % de la
masse salariale
brute

0,470 %

Budget de
fonctionnement
(BF)

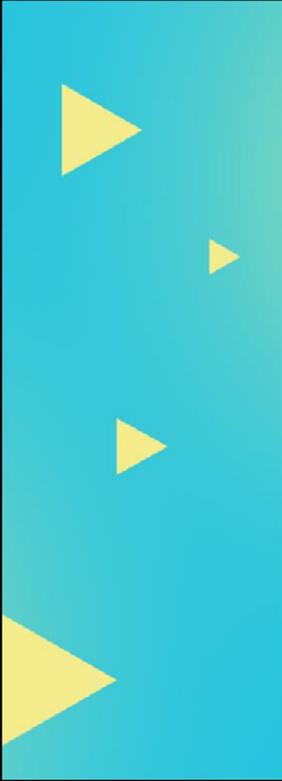
0,225 %

Fonds de défense
professionnelle
(FDP)

0,025 %

Fonds de soutien
extraordinaire
(FSE)

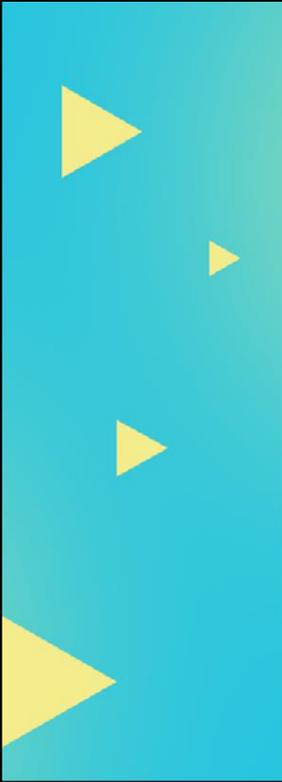
2



La structure financière de la CSN

- Le budget de fonctionnement sert à payer :
 - Les services de la CSN en appui aux syndicats, aux fédérations et aux conseils centraux
 - Syndicalisation, recherche et condition féminine, soutien à la négociation, santé-sécurité et environnement, communications, appui aux mobilisations et à la vie régionale, juridique, administration, ressources humaines et formation

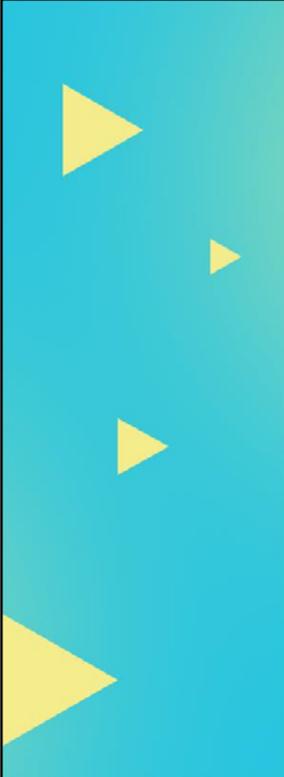
3



La structure financière de la CSN

- Le budget de fonctionnement sert à payer :
 - La défense des conditions de travail
 - L'avancement des revendications
 - Les instances de notre vie démocratique

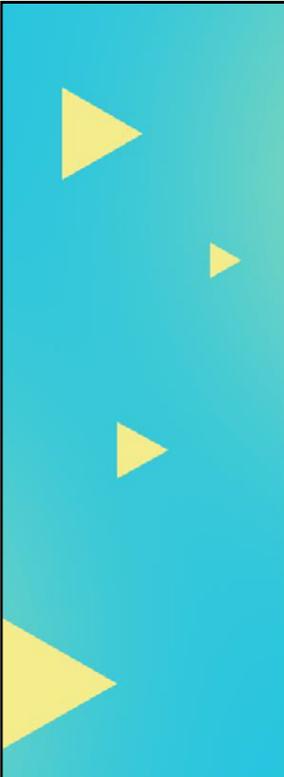
4



La structure financière de la CSN

- Le Fonds de défense professionnelle assume des dépenses liées aux luttes :
 - La mobilisation
 - Les conflits (prestations des grévistes, allocations de grève et frais juridiques)

5



La structure financière de la CSN

- Le Fonds de défense professionnelle assume aussi l'appui :
 - Aux négociations coordonnées ou regroupées du secteur privé
 - Au comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP)
 - Aux fédérations et conseils centraux par les transferts de péréquation
 - Aux campagnes confédérales, sectorielles et régionales

6

La structure financière de la CSN

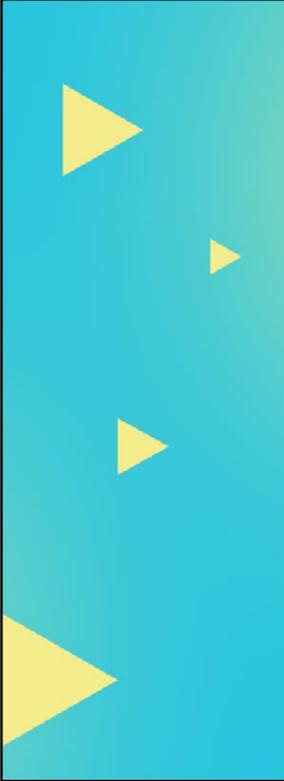
- Le Fonds de soutien extraordinaire (FSE) :
 - Sert à renflouer le budget de fonctionnement ou le Fonds de défense professionnelle en cas de besoin, et sur décision du conseil fédéral
 - Joue un rôle crucial dans le maintien de la capacité d'adaptation du mouvement

7

Les choix budgétaires 2017-2020

	Budget 2014-2017	Réel 2014-2017	Budget 2017-2020
Nombre moyen de cotisantes et de cotisants	291 711	284 790	261 696
Taux moyen	24,08 \$	24,25 \$	25,65 \$
Revenus de <i>per capita</i>	252 895 136 \$	248 572 641 \$	241 571 878 \$

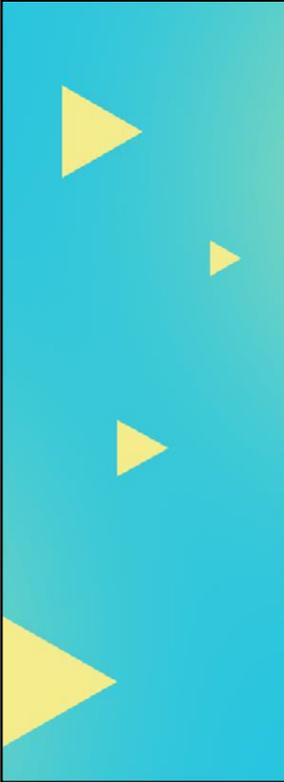
8



Les choix fondamentaux

- La baisse des revenus de *per capita* et la croissance naturelle de nos coûts ont obligé la CSN à faire des choix pour réduire son niveau de dépenses
- Sans ces choix, le BF serait aujourd'hui totalement dégarni

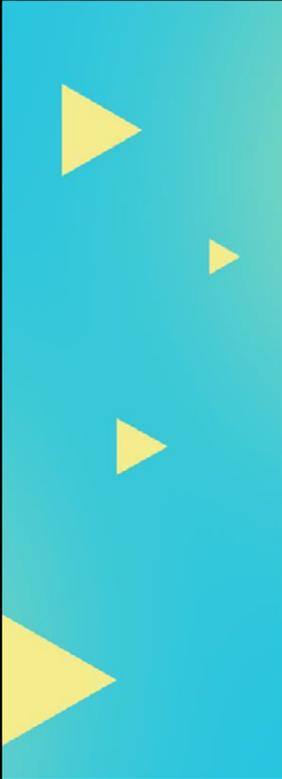
9



Les choix fondamentaux

- Objectif des choix effectués :
 - Tenter de minimiser les répercussions de la perte de membres sur les affiliés (syndicats, fédérations et conseils centraux)
 - Se donner les moyens de continuer de pratiquer le syndicalisme qui caractérise la CSN

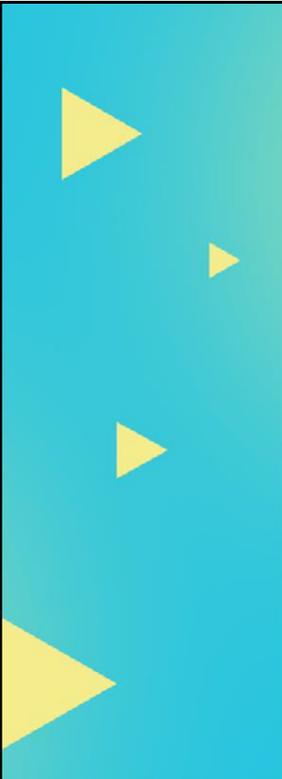
10



Les choix fondamentaux

- La hausse progressive des prestations de grève, de lock-out et de congédiement pour activité syndicale de 255 \$ à 275 \$ depuis le 1^{er} mars 2019

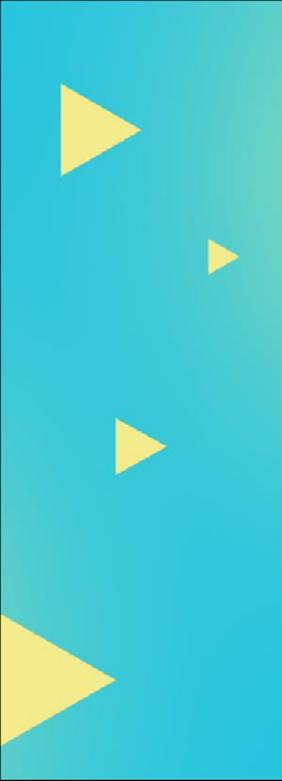
11



Les choix fondamentaux

- La reconduction de toutes les mesures d'appui direct aux syndicats
 - Arbitrages de congédiement
 - Participation au congrès de la CSN
 - Négociation d'une première convention collective
 - Formation « *Mobilisation* »
 - Négociations regroupées ou coordonnées
 - Exercice de bilan des négociations

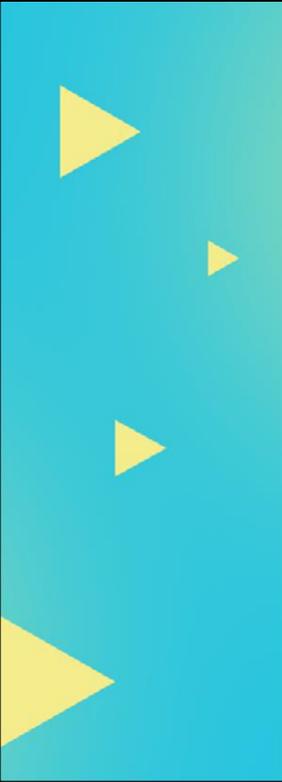
12



Les choix fondamentaux

- Le maintien de la péréquation aux fédérations et aux conseils centraux, qui ont donc reçu près de 1,7 million de dollars de plus que ce que prévoient les règles en matière de péréquation, et ce, malgré la baisse des revenus de *per capita*

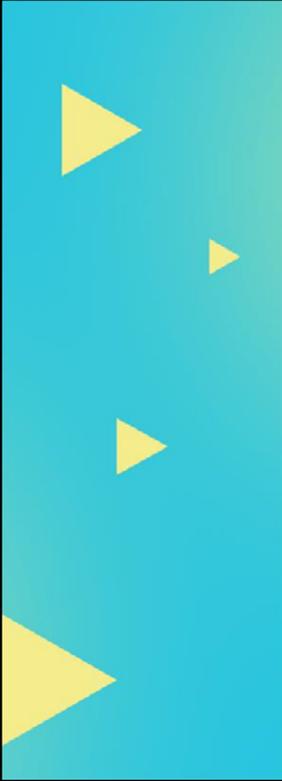
13



Les choix fondamentaux

- Une fois ces choix fondamentaux faits, nous avons dû nous tourner vers d'autres postes budgétaires pour diminuer nos dépenses

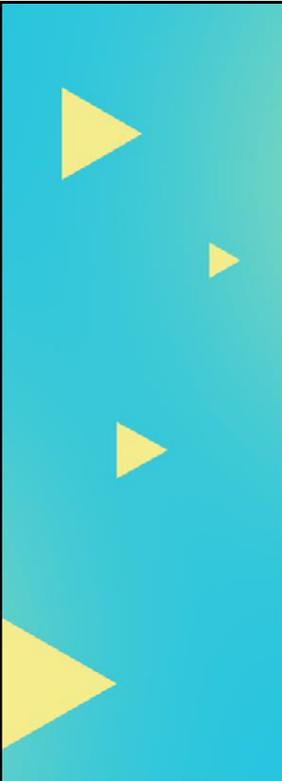
14



Les choix budgétaires 2017-2020

- Au budget de fonctionnement, baisse des sommes allouées :
 - À la solidarité internationale
 - À la visibilité institutionnelle
 - À nos publications courantes

15



Les choix budgétaires 2017-2020

- Au budget de fonctionnement, baisse des sommes allouées :
 - Aux frais de séjour et de déplacement
 - Aux comités et aux groupes de travail confédéraux
 - Aux réunions du conseil confédéral
 - Aux honoraires versés pour des services juridiques externes

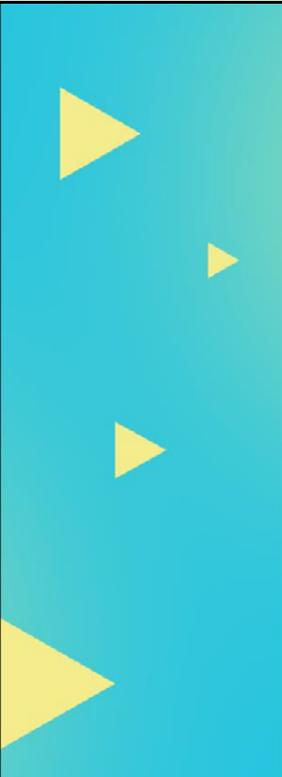
16



Les choix budgétaires 2017-2020

- Au Fonds de défense professionnelle, révision à la baisse :
 - Des sommes allouées aux campagnes confédérales, sectorielles et régionales

17



Les choix budgétaires 2017-2020

- Au Fonds de défense professionnelle, révision à la baisse :
 - De la prévision moyenne hebdomadaire des prestations de grève et de lock-out (550 à 475) afin qu'elle soit plus près de la tendance observée
 - Maintien des engagements du FDP envers les membres des syndicats CSN

18

Les choix budgétaires 2017-2020

- Malgré ces efforts de réduction de coûts, nous avons été contraints de procéder à des coupes de postes et à un redéploiement de nos ressources
- Même avec tous ces choix, la proposition budgétaire pour l'exercice 2017-2020 était déficitaire de 6 412 254 \$
- Cet exercice s'est terminé le 29 février 2020, peu de temps avant la crise de la COVID-19
- Depuis le début de l'exercice financier 2020-2023, la CSN a subi des pertes de revenus

19

Faits saillants États financiers cumulatifs

	Budget	Réel
Nombre moyen de cotisantes et de cotisants	261 696	261 544
Taux moyen	25,65 \$	26,07 \$

20

Faits saillants États financiers cumulatifs

	Réel 2014-2017	Budget 2017-2020	Réel 2017-2020
Revenus totaux de la CSN	251 614 194 \$	243 971 878 \$	248 635 397 \$

21

Faits saillants États financiers cumulatifs

Revenus	248 635 397 \$
Dépenses	223 059 849 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	25 575 548 \$

22

Faits saillants

États financiers cumulatifs

- La quasi-totalité du surplus provient du FDP
- La moyenne hebdomadaire du nombre de prestations de grève et de lock-out a été de 93
- Nous avons budgété une moyenne hebdomadaire de prestations de grève de 475

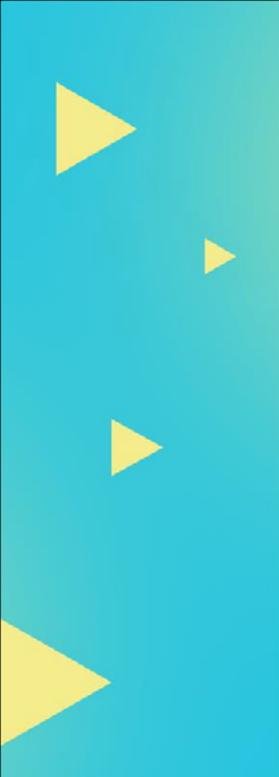
23

Faits saillants

Budget de fonctionnement

Revenus avant transfert du Fonds de soutien extraordinaire (FSE)		
<i>Per capita</i>	163 449 483\$	163 934 902 \$
Intérêts	485 419 \$	
Dépenses		165 401 956 \$
Déficit avant transfert du FSE		1 467 054 \$

24



Faits saillants

Budget de fonctionnement

- Transfert de 8,8 millions de dollars du Fonds de soutien extraordinaire (FSE) au budget de fonctionnement (BF)
- À la suite de ce transfert, il y a un surplus d'exercice de 7 332 946 \$ au BF

25



Faits saillants

Budget de fonctionnement

Liquidités du budget de fonctionnement

28 février 2017	21 643 695 \$
29 février 2020	14 888 176 \$

- On constate une baisse de 6 755 519 \$, malgré un transfert de 8,8 millions de dollars du FSE au BF

26

Faits saillants

Budget de fonctionnement

- La CSN s'est engagée envers ses salarié-es à maintenir un régime d'assurance lorsqu'ils seront à la retraite
- Pour les gens qui ont pris leur retraite avant le 31 décembre 2009, cet engagement représente une somme de 11 014 900 \$
- Si l'on tient compte de cette obligation, les montants accumulés au budget de fonctionnement correspondent plutôt à 3 873 276 \$
- Cela représente 2 semaines de revenus de *per capita* à la CSN, ce qui est très peu

27

Faits saillants

Fonds de défense professionnelle

Revenus		76 323 590 \$
<i>Per capita</i>	72 765 412 \$	
Intérêts	3 558 178 \$	
Dépenses		57 657 893 \$
Luttes	20 636 671 \$	
Négociations	34 130 498 \$	
Revendications	2 890 724 \$	
Excédent des revenus sur les dépenses		18 665 697 \$

28

Faits saillants

Fonds de défense professionnelle

Nombre de prestations de grèves et de lock-out

Mandat 2014-2017	165
Mandat 2017-2020	93

29

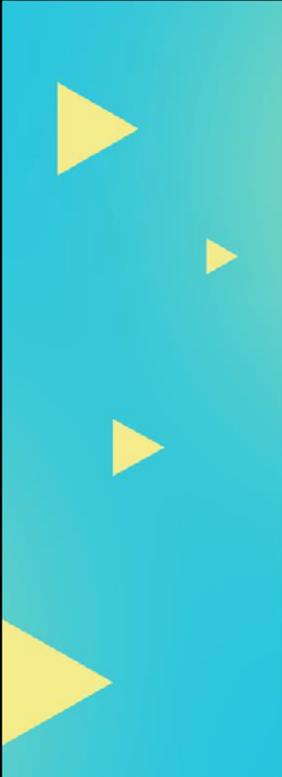
Faits saillants

Fonds de défense professionnelle

Évolution du nombre de prestations de grève et de lock-out

	Prestataires	Montant total versé
1988-1990	704	7 185 212 \$
1990-1992	454	5 138 033 \$
1992-1994	420	5 691 832 \$
1994-1996	481	7 335 575 \$
1996-1999	464	11 557 460 \$
1999-2002	299	7 532 210 \$
2002-2005	607	18 840 497 \$
2005-2008	140	4 382 431 \$
2008-2011	494	15 670 730 \$
2011-2014	263	9 739 920 \$
2014-2017	165	6 426 235 \$
2017-2020	93	3 319 677 \$

30



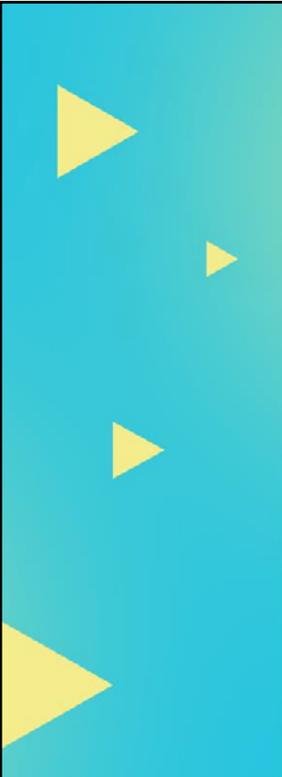
Faits saillants

Fonds de défense professionnelle

Moyenne hebdomadaire
de prestations de grève

1990-1999	454
1999-2011	385
2011-2020	174

31



Faits saillants

Fonds de défense professionnelle

Actif net	74 464 805 \$
Réserve de prestations accumulées	41 250 000 \$
Non affecté	33 214 805 \$

32

Faits saillants

Fonds de soutien extraordinaire

Revenus		8 376 905 \$
<i>Per capita</i>	8 270 659 \$	
Intérêts	106 246 \$	
Dépenses		
Transfert vers le budget de fonctionnement (BF)		8 800 000 \$
Déficit		423 095 \$

33

Faits saillants

Fonds de soutien extraordinaire

Actif net	
28 février 2011	23 465 121 \$
28 février 2014	17 759 379 \$
28 février 2017	2 607 680 \$
29 février 2020	2 184 585 \$

34

Rapport du comité de surveillance 2017-2020

Exercice financier se terminant le 29 février 2020

En vertu de l'article 60 des Statuts et règlements de la CSN, le comité de surveillance est formé de trois membres élus par les délégués du congrès, qui ont reporté cette élection au conseil fédéral suivant le congrès.

Pour l'exercice 2017-2020, le comité était composé de Guy Gingras, Michel Tétreault et Denis Beaudin pour la première partie du mandat, et de Pauline Bélanger à la suite du départ à la retraite de Guy Gingras en septembre 2019. Les membres du comité de surveillance désirent remercier Guy Gingras pour ses huit années d'implication au sein du comité.

Le comité de surveillance s'est acquitté de l'ensemble de ses tâches et a mis l'accent sur sa responsabilité d'informer judicieusement les instances sur les grands enjeux budgétaires.

Les attributions du comité sont les suivantes :

Examiner toute dépense extraordinaire non prévue au budget;

Examiner les rapports semestriels du trésorier;

Surveiller l'administration du Fonds de défense professionnelle et l'application des règlements;

Être représenté par un de ses membres à toutes les séances du bureau fédéral, du conseil fédéral et du congrès de la CSN; l'ensemble du comité de surveillance est présent au moment des débats portant sur les états financiers;

Faire au comité exécutif et au bureau fédéral les recommandations qu'il juge utiles;

Aviser le conseil fédéral sur les virements de crédit recommandés par le comité exécutif et le bureau fédéral.

Au cours du mandat 2017-2020, le comité de surveillance a diffusé trois recommandations de virement du Fonds de soutien extraordinaire vers le budget de fonctionnement.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons rencontré à plusieurs reprises le trésorier, la contrôleur et la comptable de la CSN. Nous sommes satisfaits des explications fournies sur les écarts importants qui ont été observés entre le réel et la prévision budgétaire et nous remercions toutes ces personnes de leur précieuse collaboration. Nous remercions également les employées de bureau de leur généreuse contribution à la réalisation de notre mandat.

Pour le mandat 2017-2020, le nombre moyen de cotisantes et de cotisants par mois était de 261 544, soit une différence négative de 152 cotisantes et cotisants par rapport à la prévision, qui était de 261 696.

Quant au taux de cotisation, il a été supérieur à la prévision en s'élevant à 26,07 \$ plutôt qu'à 25,65 \$.

Résultats cumulatifs

Au terme de l'exercice financier de 36 mois se terminant le 29 février 2020, les revenus de la CSN s'élèvent à 248 635 397 \$, dont 244 485 554 \$ proviennent des per capita et 4 149 843 \$ des intérêts.

Quant aux dépenses, elles se sont élevées à 223 059 849 \$. Elles ont été inférieures de 27 324 283 \$ aux dépenses prévues dans le budget adopté. L'exercice financier s'est terminé avec un surplus de 25 575 548 \$, alors que le déficit anticipé était de 6 412 254 \$, soit un écart positif de 31 987 802 \$.

Actif

L'actif net est passé de 93 130 127 \$ en date du 28 février 2017 à 121 234 675 \$ au 29 février 2020. Cet écart favorable est attribué principalement au Fonds de défense professionnelle, qui a enregistré un gain de 18 665 697 \$ pour l'exercice de 36 mois de ce mandat.

Budget de fonctionnement

Les revenus du budget de fonctionnement sont de 172 734 902 \$, alors que la prévision budgétaire était de 161 086 871 \$. Il est important de mentionner qu'au cours de cet exercice, un montant total de 8 800 000 \$ a été transféré du Fonds de soutien extraordinaire au budget de fonctionnement. Un premier virement de 4 000 000 \$ a été effectué en juin 2018, un second de 3 000 000 \$ en juin 2019 et un troisième virement de 1 800 000 \$ en décembre 2019.

Les charges se sont élevées à 165 401 956 \$, et sont ainsi inférieures de 2 201 070 \$ à la prévision adoptée de 167 603 026 \$. L'exercice 2017-2020 se termine donc par un excédent des revenus sur les dépenses de 7 332 946 \$. N'eût été le transfert de 8 800 000 \$, il y aurait eu un déficit de 1 467 054 \$.

En ce qui a trait aux liquidités du budget de fonctionnement, elles sont passées de 21 643 695 \$ au 28 février 2017 à 14 888 176 \$ au 29 février 2020. Nous constatons que les liquidités ont diminué durant les 36 derniers mois de 6 755 519 \$, et ce, malgré le transfert de 8 800 000 \$. Nous sommes à même de constater que la situation du budget de fonctionnement est fragile; le comité en suivra l'évolution de près au cours du prochain mandat.

Direction (page 22)

Juridique (page 45)

L'écart au poste *Loyer* du Service juridique se justifie par des frais de pénalité pour l'annulation du bail au 2100, De Maisonneuve.

Congrès

Les dépenses du congrès de juin 2017 ont été de 1 901 375 \$ comparativement à la somme de 3 000 000 \$ prévue au budget. Par le fait même, cela donne une économie de 1 098 625 \$. Le souci d'économie de toute l'équipe du congrès et le fait d'avoir réalisé beaucoup de travaux (notamment tout le visuel) au sein même de notre organisation ont permis d'obtenir ces résultats.

Syndicalisation (page 23)

Un dépassement budgétaire de 455 513 \$ est attribué au poste *Salaires et avantages sociaux*, le tout en lien avec la période de maraudage du secteur public (2017) et l'exploration syndicale hors Québec.

Relations du travail (page 24)

Charges de fonctionnement

Le poste *Formation* présente des revenus de 57 322 \$, comparativement à la charge budgétée de 700 000 \$. Ce gain est attribuable aux remboursements de subventions de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Loyer

L'écart au poste *Loyer* se justifie par des frais de pénalité pour l'annulation du bail au 2100, De Maisonneuve.

Administration (page 27)

Finances (page 57)

Au poste *Honoraires professionnels*, un dépassement de 336 982 \$ par rapport au budget est attribuable à la réalisation de divers projets de développement informatique tels que le projet d'amélioration des remboursements aux organisations affiliées (Optipayable) et le remplacement de Comtab par Syndex (dossier syndical, gestion des *per capita* et logiciel comptable pour les fédérations et les conseils centraux), incluant l'intégration d'un volet syndicalisation.

Informatique (page 58)

Nous saluons la mise en place du projet de visioconférence dans les régions, qui est déjà fort utile.

Immeuble de Montréal (page 59)

Au poste *Amortissement de l'immeuble de Montréal*, l'écart négatif de 3 493 052 \$ est dû aux nouvelles méthodes comptables pour le calcul des amortissements.

Le nouveau compte *Dépenses exceptionnelles - loyers des fédérations* a été créé. Pour ce compte, un montant de 602 766 \$ a été ajouté en raison des ententes intervenues entre la CSN et les fédérations qui avaient des baux à l'extérieur du 1601, De Lorimier (soit au 1600, De Lorimier et au 2100, De Maisonneuve). À partir du moment où les fédérations ont intégré les nouveaux locaux du 1601, De Lorimier, et dans le but d'éviter qu'elles n'aient à payer en double, la CSN a repris les baux à sa charge. Par la suite, la CSN a conclu des ententes visant à mettre fin aux baux des organisations.

Fonds de défense professionnelle

Au terme de cet exercice de 36 mois, le Fonds de défense professionnelle dégage un excédent des revenus sur les dépenses de 18 665 697 \$, ce qui représente un écart favorable de 26 975 240 \$ par rapport au budget adopté. Ce surplus s'explique par le peu de prestations de grève allouées et par les écarts négatifs aux postes indiqués plus bas. Pour le mandat 2017-2020, la moyenne s'est située à 93 prestations hebdomadaires, alors que la prévision budgétaire était de 475 prestations.

Appui à la négociation (page 29)

Négociations regroupées et locales (page 34)

Le poste *négociations regroupées* et locales présente un écart négatif de 5 942 619 \$. À noter que ce poste budgétaire varie selon le début des négociations, autant pour le secteur privé que pour le secteur public. De plus, dans le secteur privé, les coûts varient selon le nombre de syndicats faisant partie du regroupement.

Charge de fonctionnement (page 34)

Pour le secteur public, l'écart est négatif de 2 214 629 \$, et pour le secteur privé, l'écart est aussi négatif de 1 500 186 \$.

Appui à nos revendications (page 29)

Campagnes confédérales (page 68)

Nous constatons que certaines campagnes n'ont pas engagé beaucoup de frais, dont les campagnes suivantes :

La Planète s'invite au travail -

116 735 \$ sur un budget de 527 000 \$;

Assurance médicaments -

28 937 \$ sur un budget de 145 000 \$;

Manifeste Voir loin, viser juste -

67 157 \$ sur un budget de 486 500 \$.

De plus, certaines campagnes sont reportées dans le temps, comme le 100^e anniversaire de la CSN et la campagne au sujet de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*.

Actif

L'actif net est passé de 55 799 108 \$ en date du 28 février 2017 à 74 464 805 \$, au 29 février 2020.

Fonds de soutien extraordinaire

Au cours de ce mandat, le Fonds de soutien extraordinaire a eu des revenus de 8 376 905 \$. Il a été sollicité à trois reprises pour des transferts totalisant 8 800 000 \$.

Actif

Son actif net au 29 février 2020 était de 2 184 585 \$, comparativement à 2 607 680 \$ au 28 février 2017.

Recommandation

Le comité de surveillance des finances recommande au 66^e Congrès de la CSN d'adopter les états financiers du budget de fonctionnement, du Fonds de défense professionnelle et du Fonds de soutien extraordinaire ainsi que les résultats cumulatifs pour l'exercice de 36 mois se terminant le 29 février 2020.

Le comité de surveillance de la CSN



Denis Beaudin



Pauline Bélanger



Michel Tétreault

**À la veille du
100^e anniversaire
de la CSN,
notre histoire confirme
qu'il est possible d'agir
pour un meilleur avenir.**

csn.qc.ca

